



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 10 décembre

L'an 2018, le 10 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil Municipal de La ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Maurice HERIAT, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Étaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques DEWAELE excusé pouvoir M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Marie-Jo GEORGES excusée pouvoir M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX excusé pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE, pouvoir à M. Maurice HERIAT, M. Jacques LAMBLIN excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Noël MARQUIS excusé pouvoir à M. Philippe DANIEL, M. Jacques PISTER excusé pouvoir à M. François GENAY

Étai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Guy BIENTZ excusé remplacé par Jacques LAVOIL, Mme Claudine COLAS excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par M. Maurice HERIAT, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Thierry MERCIER excusé

Voix consultative : Mme Sophie LEHE était excusée et M Claude RICHARD était présent.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-064

Date de convocation

03/12/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

MOBILITE : ATTRIBUTION MARCHÉ TRANSPORT A LA DEMANDE

Dans le cadre de la compétence Mobilité, le transport à la demande est l'un des services organisés pour répondre à certains déplacements. Les marchés arrivant à échéances, il a été décidé de formaliser une consultation en tenant compte des améliorations exprimés lors de l'étude réalisée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage (TTK - Cloix Mendès et Gil).

La publicité a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation Klekoon, au BOAMP ET JOE la consultation ayant pour date limite de retour des offres le vendredi 16 NOVEMBRE 2018 à 12H00.

Un seul candidat a déposé une offre dans les délais et a fait l'objet d'un rapport d'analyse

Au vu de ce rapport la commission d'Appel d'offres a décidé de proposer les 4 lots du marché public à l'entreprise suivante :

TRANSDEV Grand Est
8, Place de la République
CS 60342
54006 NANCY Cedex
Numéro SIRET : 492 497 359 0090

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'exploitation du service de transport à la demande TEDIBUS pour l'ensemble des lots à la société TRANSDEV Grand Est ;
- **AUTORISE** le Président à notifier les marchés correspondants à l'entreprise retenue conformément à l'offre de prestations présentées ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce marché ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention possible dans ce dossier et à signer les conventions de partenariat en découlant ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Mobilité-Transports 2019 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

